

E X T R A I T
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2026-174

Objet : Permission d'occupation du domaine public « Madame Amandine ALIBERT »

Date de publication :

18/09/26

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

CONSIDERANT la demande de Madame Amandine ALIBERT réceptionnée le 07 septembre 2026, concernant l'autorisation de stationner un camion benne au droit du 16 Avenue de Bessan à Vias, du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026, dans le cadre de travaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de cette voie,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la période considérée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Amandine ALIBERT est autorisée à stationner un camion benne au droit du 16 Avenue de Bessan à Vias, du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026, dans le cadre de travaux.

ARTICLE 2 :

Le stationnement des véhicules est interdit sur 3 places de parking au droit du 16 Avenue de Bessan à Vias, du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026, dans le cadre de travaux.

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire.

Le balisage nécessaire dans son ensemble sera installé, entretenu et déposé par le bénéficiaire afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 11 septembre 2026

**Pour le Maire et par délégation
Madame Nelly CHEVALET
Adjointe Déléguée à la Sécurité**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VIAS" at the top and "SÉCURITÉ" at the bottom, with a star in the center. The signature is a cursive, stylized script.